



FONCTION PUBLIQUE

# ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE

Le mag N° 13 / septembre 2024

## Les news

EDITO

### Budget SRIAS :

Les budgets des SRIAS, ont été notifiés à l'identique de 2024 pour 2025. A ce jour nous ne connaissons pas quel sera le budget de l'action sociale interministérielle programmé sur la loi de finances 2025. Nous demandons qu'il soit à minima identique.

### Le simulateur de l'action sociale interministérielle sur le portail de la Fonction Publique :

Pour voir si vous êtes éligibles à certaines prestations de l'ASI (CESU, chèques vacances, AIP et AMD) cliquez sur le lien ci-dessous :

[SIMULATEUR ASI](#)

Pour les crèches, le logement temporaire et pérenne (hors 5% préfectoral) ainsi que les actions locales dans vos régions, prenez attache avec vos délégations FGF-FO locales en SRIAS en suivant le lien :

[Délégations FGF-FO en SRIAS](#)

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le gouvernement n'est toujours pas formé, le projet de loi de finances n'est pas voté et nous ne savons pas si la Fonction Publique aura un ministère dédié... Bien malin, du coup, qui pourra projeter ce que sera L'ASI en 2025...

Décidément, depuis l'installation des SRIAS, à la suite des élections professionnelles de décembre 2022, les conjonctures particulières s'enchaînent... la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 avait fait donner lieu à beaucoup d'inquiétude sur plusieurs sujets, car, il faut bien le dire, vue de notre fenêtre, la situation préalable ne semblait pas être tellement maîtrisée.

Or, il convient de reconnaître que ces JOP ont été, de l'avis général et notamment de celui quasi unanime des agents concernés, un moment de partage, de joie et une réussite indéniable, que ce soit sur le plan organisationnel, sportif et humain. Manifestement, toutes les solutions ont été trouvées pour prendre en charge les personnels mobilisés et les bénévoles. À présent, nous resterons vigilants pour ce qui concerne les suites : remboursement de frais, versements de primes, congés accordés... mais aussi sur les retombées dans les SRIAS, notamment sur le plan budgétaire.

Le CIAS de septembre, qui devait avoir lieu initialement en juillet, n'a pas apporté de réponses satisfaisantes à nos demandes, notamment sur les propositions faites dans le cadre du CESU, du Chèque-vacances et de l'adaptation des barèmes. La DGAFP qui, semble-t-il, ne serait pas opposée à ces mesures d'urgence, attend l'arbitrage de Bercy... autant vous dire que ce n'est pas gagné !

L'état-employeur ne s'est toujours pas doté d'un système simplifié pour la gestion de l'Action Sociale Interministérielle et paraît encore et toujours ne pas se sentir véritablement concerné par sa mise en œuvre au profit des agents ; on a parfois le sentiment que c'est pour elle un mal nécessaire.

En tous cas, pour nous, représentants des personnels et militants syndicalistes, l'ASI représente la source de multiples possibilités à mettre au service des agents et nous n'aurons de cesse de la défendre, de tenter de l'améliorer et d'en faire bénéficier le plus grand nombre, en tout temps et en tous lieux.

Nathalie DEMONT



# Compte rendu du CIAS du 10.09.2024

Le Comité Interministériel d'Action Sociale se réunit habituellement chaque fin de trimestre, après les sessions des commissions permanentes dédiées à savoir : budget, famille, logement, restauration inter-administrations (RIA) et sections régionales (SRIAS).

Celui initialement prévu au début du mois de juillet 2024 a été reporté au 10 septembre, à la demande de organisations syndicales, car la situation ne leur semblait pas être favorable à des discussions sereines et efficaces.

À la rentrée, même en l'absence d'un gouvernement désigné, il était important que l'instance se réunisse afin de pouvoir avancer sur les différents sujets.

Après la lecture de la déclaration liminaire commune (voir pages 3 et 4), Guillaume TINLOT, chef du Service des politiques sociales, salariales et des carrières a apporté quelques éléments de réponse sur les points abordés, notamment concernant les mesures exceptionnelles proposées par l'intersyndicale. Ces projets (voir ci-dessous), apparemment plutôt bien reçus par la DGAFP, ont été transmis à « Bercy », appellation communément utilisée pour évoquer le ministère du Budget, où ils doivent faire l'objet d'une analyse de faisabilité et d'une validation budgétaire. Cette information induit évidemment à minima un risque de retard et, au pire, une impossibilité de mise en œuvre si les délais ne sont pas satisfaisants. Pour FO, il est essentiel de mettre l'administration et les dirigeants en face de leurs responsabilités, notamment lorsqu'il s'agit de volonté de servir les agents à travers l'Action Sociale Interministérielle. À ce jour, l'attente est une mauvaise réponse, surtout face à des projets prêts à l'emploi et financièrement calibrés.

Sur l'ensemble des différents points à l'ordre du jour, FO est intervenue de manière concise, réservant des analyses plus développées pour le prochain CIAS (prévu le 17 octobre) à la lumière des décisions gouvernementales et de leurs impacts potentiels.

Ci-dessous, les mesures nouvelles ou exceptionnelles 2024 posées sur la table de la DGAFP en attente d'arbitrage politique.

## Le CESU 0-6 ans :

- Possibilité d'octroyer une aide exceptionnelle de 50€ et 100€ pour les familles monoparentales (coût estimé à environ 4,1 M€)

- Possibilité d'augmenter encore cette aide pour arriver à un montant de 100€ et 150€ pour les familles monoparentales ainsi qu'une aide de 60€ pour les autres bénéficiaires du CESU 0-6 ans (coût estimé à environ 1 M€ supplémentaire)

- Une revalorisation nécessaire des barèmes de 10% (coût estimé à environ 4,6M€)

## Les Chèques-vacances :

- Possibilité d'octroyer une aide exceptionnelle de 90€ pour les plans qui seront servis en 2024 (coût estimé à environ 7,2 M€)

- Pour les primo-bénéficiaires qui auront ouvert un plan en 2024, une aide exceptionnelle unique de 90€ serait octroyée (coût estimé à environ 1 M€)

**2024**  
Même les petites retraitées ont droit à de grandes vacances!

Les vacances sont ces moments privilégiés pour s'évader de son quotidien, découvrir de nouveaux horizons et rencontrer de nouvelles personnes. C'est un temps nécessaire pour préserver sa santé, garder le moral et avancer sereinement en âge. Les vacances, c'est toujours trop tôt pour y renoncer et jamais trop tard pour commencer ! C'est pourquoi l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances a créé le programme SENIORS EN VACANCES, pour vous permettre d'en profiter.

**PRIX DES SÉJOURS** 5 jours / 4 nuits

385 € ou 217 €  
Cotisation ANCV - sans cotisation ANCV

8 jours / 7 nuits

461 € ou 259 €  
Cotisation ANCV - sans cotisation ANCV

**Une aide financière de l'ANCV, sous conditions**

Bénéficiaire de l'aide financière si :

- votre revenu imposable mentionné sur votre dernier avis d'imposition est inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous, en fonction de votre nombre de parts fiscales.
- vous êtes aidés accompagnant une personne en situation de handicap ou de dépendance.
- L'aide financière est accordée dans la limite des crédits disponibles, une seule fois par an par bénéficiaire.

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable en €	15 981	21 380	26 780	32 179	37 578	42 977	48 376	53 775	59 174	64 573	69 972
Coût max en euros	31 962	42 760	53 558	64 356	75 154	85 952	96 750	107 548	118 346	129 144	139 942

**Comment partir avec SENIORS EN VACANCES ?**

1. Inscrivez-vous au programme Seniors en Vacances
2. Complétez le bulletin d'inscription disponible à la fin du catalogue ou sur [www.ancv.com/seniorsenvacances](http://www.ancv.com/seniorsenvacances)
3. Envoyez votre dossier à : ANCV - Seniors en Vacances - TSA 47344 - 93772 METZ CEDEX 3
4. Vous recevez en retour, un courrier de l'ANCV confirmant votre inscription au programme et le montant de l'aide financière
5. Le montant de dossier figurant en référence de votre courrier (les 02/2024) sera à respecter au professionnel lors de votre réservation de séjour.
6. Sélectionnez votre lieu de séjour
7. Réservez votre séjour auprès du professionnel

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, agréé depuis 40 ans une mission de service public. Favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. Être capable de garantir aux personnes fragiles les vacances de seniors.

L'Assurance retraite soutient le programme Seniors en Vacances, notamment pour les bénéficiaires de ses actions sociales qui se trouvent en situation de fragilité économique ou sociale.

Coupon à retourner dans une enveloppe timbrée à : ANCV - Seniors en Vacances - TSA 47344 - 93 072 METZ CEDEX 3

**Je souhaite recevoir gratuitement le Catalogue des destinations Seniors en Vacances et ce, sans engagement de ma part.**

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Une information essentielle de l'ANCV : Attention, seuls ceux qui ont figuré dans le tableau ci-dessus ont le droit de bénéficier de l'aide financière. Ce tableau est basé sur les données déclarées par les contribuables à l'administration fiscale. Les personnes qui ne figurent pas dans ce tableau ne peuvent pas bénéficier de l'aide financière. Elles doivent attendre l'année suivante pour être prises en compte. Pour plus d'informations, consultez le site [www.ancv.com](http://www.ancv.com).



**Seniors en vacances, c'est quoi ?**

Une offre de séjours à un tarif préférentiel, vers la destination de votre choix.

Des séjours tout compris, tous transports inclus, hébergement, restauration, les transferts aller-retour de la gare d'arrivée la plus proche du lieu de départ, des activités ludiques, des animations tous les jours.

Plus de 200 destinations en France et en Europe (mer, montagne, ville ou campagne).

Des offres adaptées aux Seniors (accès dans des villages ou centres de vacances, hébergement de tourisme, hôtel ou hôtel club).

Des animations qui permettent de créer du lien social et de rompre avec la solitude : cours à la découverte du patrimoine des régions, activités sportives, voyages, randonnées, et ludiques (départements de spécialités locales, soirées amicales, soirées karaoké, soirée domino...)

**Seniors en vacances, pour qui ?**

Pour les personnes retraitées, sans conditions de revenus :

- Agés de 60 ans et + au moment du séjour (ou + de 55 ans en situation de handicap).
- Retraités ou sans activités professionnelles.
- Résidant en France.

**Non assisté :**

- Les personnes attachées au foyer fiscal du Senior bénéficiaire du programme.
- Les aidants du Senior bénéficiaire en situation de dépendance ou de handicap.
- Les jeunes accompagnant un Senior bénéficiaire dans le cadre d'un séjour intergénérationnel.

**Plus d'infos ?**

Il est possible d'organiser un séjour de vacances en groupe grâce aux tarifs collectifs auprès des ANCV (CAS, associations, ESMS, clubs seniors...)

Retrouvez toutes les informations et le catalogue des destinations : [www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev](http://www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev) | [seniorsenvacances@ancv.fr](mailto:seniorsenvacances@ancv.fr) | 0 969 320 616

ou retournez le coupon que vous trouverez au verso de ce document →

**DÉPART 18.25**

Une aide qui finance 80% du coût de mes vacances\* ?

AVEC DÉPART 18.25, C'EST OÙ JE VEUX, QUAND JE VEUX ! :

- À la mer ! À la montagne ! En ville !
- Toute l'année !
- En France ou en Europe !
- En solo, en couple ou entre potes !

Découvrez le programme d'aide au départ en vacances pour les jeunes de 18 à 25 ans développé par l'ANCV avec le soutien du ministère en charge du tourisme

Reservez vos vacances parmi un large choix de séjours et bénéficiez d'une aide de 250€

**C'est quoi ?** Départ 18.25 propose toute l'année un large choix de séjours adaptés à vos envies et à votre budget !

En plus d'un tarif avantageux proposé sur le site [depart1825.com](http://depart1825.com), vous pouvez bénéficier d'une aide de l'ANCV. Elle finance jusqu'à 80% du coût de votre séjour, dans la limite de 250€ par personne et par an. Elle est directement déduite du prix à payer, avec 50€ minimum restant à votre charge.

**Pour qui ?**

Tout jeune résidant en France et âgé de 18 à 25 ans à la date du départ peut réserver un séjour.

L'aide financière est attribuée sous condition de ressources ou de statut :

**Ressources** OU **Statut** Rendez-vous sur [depart1825.com](http://depart1825.com)

**Atteindre d'un Revenu Fiscal de Référence inférieur à 17 285 €** pour 1 part fiscale (dans votre cas, l'imposition au couple de votre foyer) :

- le titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours ou échoué depuis moins de 3 mois ;
- le titulaire d'un contrat de professionnalisation en cours ou échoué depuis moins de 3 mois ;
- l'étudiant bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur ou collégiale ;
- le titulaire d'un emploi d'aide ;
- le titulaire d'un contrat de génération ;
- le bénéficiaire d'un parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACA) ou signataire d'un Contrat d'engagement nouveau (CEN) ;
- l'élève d'une école de la deuxième chance ;
- le bénéficiaire de l'aide sociale à l'enfance ;
- le collaborateur en service civique dont la mission est en cours ou est terminée depuis moins d'un an.

Vous êtes une structure en contact avec les jeunes et vous souhaitez informer vos publics et recommander le programme ? Retrouvez toutes les informations et la documentation sur le site [depart1825.com](http://depart1825.com)



## Comité Interministériel d'Action Sociale Assemblée plénière du 10 septembre 2024

### DÉCLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Mme la Directrice Générale de l'administration de la fonction publique,  
Mr le Chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières,  
Mr le sous-directeur de la politique sociale  
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,  
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

La situation politique actuelle, bien que source d'incertitude, ne doit pas nous détourner de notre mission envers les collègues, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou pensionnés de l'État. Nous devons nous assurer que l'intégralité du budget 2024 soit bien consommée.

Or, d'après les éléments en notre possession, la consommation actuelle semble sensiblement identique à celle de l'année dernière. Si cette tendance devait se confirmer, il en découlerait vraisemblablement une sous-consommation supérieure à celle de 2023 (qui s'élevait 8 millions en AE et 18 M€ en CP). Toutefois, la variation du budget peut évoluer en fonction de la ligne des RIA ; en effet, celle-ci est la plus difficile à suivre faute de retour précis des régions sur les engagements et consommations.

Pour rappel nous avons un budget 2024 en augmentation d'environ 8%, qui, à la suite de la mise en réserve et du décret d'annulation reste supérieur à 2023, sans compter l'éviction des chèques-vacances des pensionnés décidée unilatéralement et sans aucune nécessité. Pensionnés qui, ne l'oublions pas, ont contribué, durant leur carrière, au bon fonctionnement du service public.

Nous craignons que le budget 2025 se dirige vers une poursuite des mesures d'économie et que notre budget court le risque d'être à nouveau impacté, d'autant plus s'il comporte des sous-consommations importantes et récurrentes. Nous sommes totalement opposés à ce que l'action sociale interministérielle serve, comme trop souvent, de variable d'ajustement dans les arbitrages à venir.

Le 12 juillet 2024, nous vous avons soumis trois propositions pour tenter d'éviter de nous retrouver dans la même situation :

- La première est l'augmentation des barèmes CESU de 10 %.
- Les deux autres sont des mesures exceptionnelles,
  - o l'une sur les chèques vacances
  - o l'autre sur les CESU, visant à une aide exceptionnelle aux bénéficiaires 2024.

Ces deux dernières peuvent être mises en place dès maintenant, à budget constant, et dans le cadre de l'annualité budgétaire. Nous avons beaucoup trop d'agents en difficulté, pour nous permettre de perdre le moindre euro. Il est urgent et essentiel de prendre toutes les mesures pour éviter les sous-consommations et cela passe aussi par une augmentation des barèmes pour mettre fin à la baisse régulière du nombre de bénéficiaires.





Un autre sujet de très grande importance est le logement pérenne des agents. Aucune solution sur le court terme n'a été apportée, alors qu'il y a urgence dans ce domaine. Des agents renoncent au bénéfice de leurs concours faute de moyens pour trouver un logement. D'autres, conscients des difficultés, refusent de passer les concours malgré leur attrait pour nos métiers. Mais le plus grave reste des agents qui, ne pouvant décemment se loger, finissent par dormir dans leur véhicule. Cela reste l'exception, mais pour combien de temps.

En dépit de leur investissement et des projets très prometteurs, la création du CILAP et de la DILOAP n'apporte pas pour l'instant de solution sur le court terme alors que nous sommes dans une crise majeure du logement. Le développement et la mise en place de projets ne pourront se réaliser que dans le moyen, voire le long terme ce qui n'est absolument pas satisfaisant et ne répond aucunement aux difficultés actuelles. Il faut une réelle volonté politique et des moyens humains et financiers à hauteur de l'enjeu.

Concernant les SRIAS, malgré les alertes répétées, CIAS après CIAS, journées des présidents après journées des présidents, nous constatons une aggravation continue des difficultés. De nombreuses PFRH relèguent l'Action Sociale Interministérielle au second plan, faute de temps et de moyens, ou abandonnent une partie de leurs missions aux SGCD, sans prendre le temps de savoir si ces services ont le temps et la compétence pour les traiter. Cela met en danger le suivi de certaines opérations de plusieurs millions d'euros (RIA). Ce basculement est une des causes de risque de sous-consommation.

Nous réclamons que le fonctionnement des SRIAS reste au niveau régional, que les personnels soient réellement dédiés à l'Action Sociale Interministérielle (CASEP et Correspondants administratifs) et soient formés.

Les SRIAS sont placées fonctionnellement, du fait de leur compétence régionale, auprès du préfet de région qui doit en assurer le fonctionnement. Dans le cas de l'externalisation, que nous continuons à dénoncer, de la gestion des berceaux en crèches c'est sur son budget propre qu'il doit le financer. Le budget de l'Action Sociale Interministérielle n'est pas un complément de celui de la préfecture. Le dialogue social a toujours été maintenu malgré des divergences, mais en maintenant votre soutien à ces situations, sans tenir compte des avis des SRIAS ou autre réflexion sur les sujets, ce dialogue social est sur le point d'être rompu dans les régions concernées.

Nous réitérons nos demandes de vice-présidence dans chaque région et celles d'un correspondant administratif supplémentaire à plein temps dans les SRIAS de métropole et d'en garantir au moins un dans chaque DROM et en Corse. Cela contribuerait à rendre les postes attractifs et permettrait une continuité de services en cas de congés, stages et vacance de poste.

Nous rappelons l'importance de prendre en compte l'investissement des présidents(es) et vice-présidents(es) dans le cadre de leur possibilité d'avancement au niveau professionnel. L'exercice de leur mandat ne doit pas être un frein à leur carrière comme cela peut être le cas actuellement.

Nous profitons de cette DL pour remercier l'ensemble du département de l'action sociale de leur disponibilité et leur travail et demandons qu'ils soient renforcés en personnels, l'équipe étant sous-dimensionnée.

Nous voulons pouvoir continuer à avoir des échanges constructifs, dans l'intérêt des agents, car c'est à eux et notamment aux plus modestes, que l'ASI doit servir.

Merci.